



Promotion 2023-2026

Bienvenue en troisième année !

Année 2025-2026

LE VINATIER

PSYCHIATRIE UNIVERSITAIRE
LYON MÉTROPOLE





Présentation des équipes

Année 2025-2026

Promotion 2023-2026

LE VINATIER

PSYCHIATRIE UNIVERSITAIRE
LYON MÉTROPOLE



Mme Dauvergne Nicole
Directrice

Mr Cote Pierre
Adjoint de Direction

Mr Alonso Jean-Yves
Responsable stages/ Erasmus



L'équipe administrative

Titre de la partie

Christophe Beurre

Corinne Carrier

Marielle Plathey

Nathalie Goyon

Christine Rodrigues

Alexia Grangeon

- **L'accès à l'open space du secrétariat est strictement interdit à tous les étudiants.**
- **Vous devez vous adresser obligatoirement auprès de l'agent d'accueil qui vous redirigera ensuite.**



Notre documentaliste

Henri Griffault



Notre technicienne multimédia –
Chargée de communication

Habiba Cherouana



Présentation de la promo

Année 2025-2026

Promotion 2023-2026

LE VINATIER

PSYCHIATRIE UNIVERSITAIRE
LYON MÉTROPOLE



169 ESI: ESI 118 Civil & 51 EPPA

Bienvenue à la 20^{aine} ESI qui intègrent la Promo

(réintégration/redoublement/ prolongation de cursus/mutation)

Bonne continuation aux étudiants qui ont quitté la promo en cette fin d'année pour d'autres projets

Nesrine Ferchichi,

- Mehdi Kalboussi,

- Chloé Langlet.

- Jacob Léane

- Apolline Moncenis



Attention : certaines affectations CP ont été modifiées (cf : tableau d'affichage)

Les mêmes formateurs ou presque....

Leila Azevedo, Hakima Mohsen, Yoan Piron, Pierre Yves Fournier,
Olga Samsonova

Vos référentes
Nathalie Nadal et Nathalie Malin

Vos référents EPPA
Leila Azevedo et Yoan Piron



Pour nous contacter

- **NM : Nathalie MALIN**
nathalie.malin@ch-le-vinatier.fr
- **NN : Nathalie NADAL**
nathalie.nadal@ch-le-vinatier.fr
- **LA : Leïla AZEVEDO**
leila.azevedo@ch-le-vinatier.fr
- **PY-F : Pierre-Yves FOURNIER**
pierre-yves.fournier@ch-le-vinatier.fr
- **HM : Hakima MOHSEN**
hakima.mohsen@ch-le-vinatier.fr
- **YP : Yoan PIRON**
yoan.piron@ch-le-vinatier.fr
- **OS : Olga SAMSANOVA**
olga.samsanova@ch-le-vinatier.fr

Inscription Universitaire

■ **MERCI de réaliser IMPERATIVEMENT votre inscription universitaire entre le 1^{er} et le 30 sept.**

■ **Pour les intégrations et mutations :**

Habiba sera présente lors de notre rencontre du vend 29 AM.

Les objectifs du stage S5 :

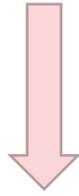
en route vers la professionnalisation



VINATIER

IATRIE UNIVERSITAIRE
LYON MÉTROPOLE

Augmentation progressive du nombre de patients pris en soin



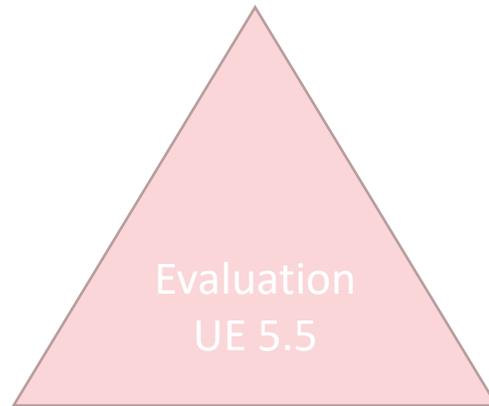
être capable d'organiser des soins adaptés et sécuritaires (planification)



Mobilisation du raisonnement clinique C1
et réalisation des projets de soins C2



Mobilisation et acquisitions de
nouvelles connaissances
théoriques et pratiques



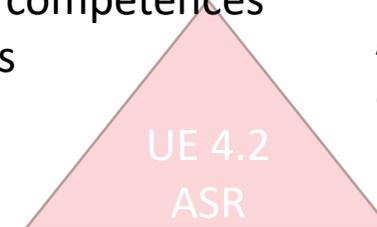
Savoir coordonner les soins



Mobilisation compétences
relationnelles
et réflexives



Assurer des transmissions
orales et écrites



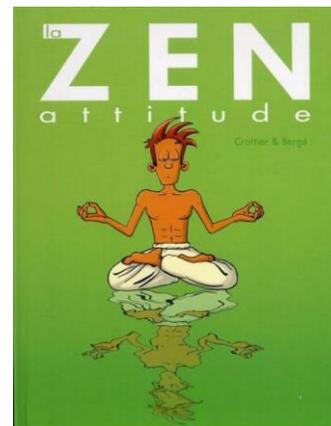
Les UE et référents du Semestre 5

- 2.6 Processus psychopathologiques (2 ECTS): PYF et OS
- 2.9 Processus tumoraux (2 ECTS): LA et YP
- 2.11 Pharmacologie et thérapeutiques (2 ECTS): NM et NN
- 3.3 Rôle IDE, organisation du travail (2 ECTS): NN et O
- 4.2 Soins relationnels (1 ECTS) compensable avec l'UE 4.7: PYF et NM
- 4.4 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical (2 ECTS): LA, HM et OS
- 4.7 Soins palliatifs et fin de vie (2 ECTS) compensable avec l'UE 4.2: PYF et YP
- 5.5 Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins (4 ECTS): NN et NM
- 5.7 UE optionnelle (1 ECTS) : HM et YP
- 6.2 Anglais (1 ECTS) : LA et HM

Le calendrier (prévisionnel) des évaluations

UE et référents d'UE	Modalité d'évaluation	Durée	Date d'évaluation	Heure convocation	Affichage résultats	Date rattrapage
UE 2.6 S5 : 2 ECTS (OS, PYF) Processus psychopathologiques	Evaluation écrite individuelle de connaissances	2 heures	10/12/2025 9h30-11h30	9h00	21/01/2026	13/03/2026
UE 2.9 S5 : 2 ECTS (LA, YP) Processus tumoraux	Evaluation écrite individuelle de connaissances	1h45	15/01/2026 9h30-11h15	9h00	23/02/2026	13/03/2026 14h00-15h45
UE 2.11 S5 : 2 ECTS (NM-NN)- Pharmacologie et thérapeutiques	Evaluation écrite individuelle de connaissances	1h30	15/12/2025 10h30-12h00	10h00	12/01/2026	28/01/2026 am
UE 3.3 S5 : 2 ECTS (NN, OS) Rôle IDE, organisation du travail et Inter professionnalité	Travail d'analyse critique d'un mode d'exercice du métier en lien avec le projet professionnel de l'étudiant ; présentation orale à partir d'un support écrit.	30 minutes par groupes	26/01/2026 Selon convocation		23/02/2026	Dossier individuelle à rendre 13/03/2026
UE 4.2 S5 : 1 ECTS (NM, PYF) Soins relationnels Compensée / 4.7S5	Analyse d'une situation relationnelle	Rendu de la description (Moodle) : 17/11/2025 avant 17h00 Rendu du dossier complet (Moodle) : 18/12/2025 Dépôt Moodle avant 17h	Oraux : période du 05 au 9/01/26 selon convocation Journée banalisée le 06/01/2026		16/01/2026	Rendu dossier 23/02/2026 Oral la semaine du 9 ou 13/03/2026
UE 4.4 S5 : 2 ECTS-(LA-HM-OS) Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	Réalisation d'une Injection dans une chambre Implantable en situation simulée	20 minutes/étudiant	11/12/2025	Cf affichage	11/12/2025	15/12/2025 am selon convocation
UE 4.7 S5 : 2 ECTS (équipe d'année)- Soins palliatifs et de fin de vie Compensée / 4.2S5	Réalisation d'un dossier individuel à partir d'un support permettant une réflexion sur les soins palliatifs ou la fin de vie	Rendu du dossier : zone de dépôt Moodle	19/01/2026 avant 17h		23/02/2026	13/03/2026
UE 5.5 S5 : 4 ECTS (équipe d'année) Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins	Présentation synthétique et argumentation orale de 3 démarches cliniques et d'une programmation des soins	1h par étudiant En présentiel	Du 13 au 25/11/2025 Selon convocation	Selon convocation	4/12/2024	Visio pendant le stage S6A à partir du 23/02/2026
UE 5.7 S5 : 1 ECT (HM, YP) UE optionnelle	Réalisation d'un document synthèse autour d'un domaine d'exercice professionnel choisie par l'étudiant	Rendu du travail écrit : zone de dépôt Moodle	Dépôt Moodle avant 17h 19/01/2026		23/02/2026	Dépôt Moodle 13/03/2026 avant 17h
UE 6.2 S5 (LA, HM) Anglais	Présentation en anglais d'un article professionnel	13/01/26 matin : Bx1 et Bx2 13/01/26 AM : Ax1 et Ax2 20/01/26 matin : By et Bz			21/01/2026	A voir

**Pour une formation
aussi sereine que
possible ...**



LE VINATIER

PSYCHIATRIE UNIVERSITAIRE
LYON MÉTROPOLE

Les règles de fonctionnement (retards, absences ifsi et stage, recherche de stage, AES ou autre...) n'ont pas changé

et les conséquences non plus...

- si doute vous référer aux annexes de cette présentation et /ou au règlement intérieur « Moodle » !





Préparation stage S5

Promotion 2023-2026

LE VINATIER

PSYCHIATRIE UNIVERSITAIRE
LYON MÉTROPOLE



Consignes Stage S5

► **Préparer 3 démarches cliniques + programmation des soins en vue de l'évaluation UE 5.5 S5**

► cf modalités de l'évaluation sur Moodle

► **Visite de stage: les ESI concernés recevront un mail du formateur visiteur avec ses consignes**

► **Invitation...**

Des calculs de dose sont attendus dans l'UE 2.11...et dans l'exercice professionnel... le stage étant une excellente occasion pour vous exercer concrètement, à vous de vous en saisir!

➤ **Sans oublier l'analyse de la pratique**



VIGILANCE



SEUL LES BILANS DE STAGE ORIGINAUX SONT ACCEPTÉS

Aucune photocopie n'est possible

tout bilan mal renseigné (oubli de signature/tampon/déclaration heures d'absences conforme au planning réel) remettra en cause la validation de votre stage.

TFE... quoi de neuf

- **Nous vous confirmons que les modalités vont changer afin de renforcer vos compétences dans le domaine de la recherche en sciences infirmières en lien avec l'évolution du métier d'infirmier.**
- **Le projet est en cours d'élaboration en collaboration avec l'équipe de direction et il vous sera présenté dès sa finalisation.**
- **Ce travail consistera à réaliser une revue de littérature, travail qui sera réalisé collectivement.**
- **Comme tout changement cela nécessite de s'adapter mais nous serons là pour vous accompagner.**



Annexes

Rappel des modalités pratiques

LE VINATIER

PSYCHIATRIE UNIVERSITAIRE
LYON MÉTROPOLE



Modalités pratiques stage (annexe 1)

▲ Appel stage : point organisation: horaires d'arrivée, repas

▲ Temps de travail : 35 h par semaine entre 7 et 12 heures par jour selon les services (temps du repas compris ou non selon le terrain de stage).

Attention au respect

▲ Récupération d'heures en cas d'absence : maximum 1 heure par jour après accord du CP et de l'encadrement

▲ Apporter une tenue, chaussures, différencier matériel (stylo, chaussures) un cadenas, pas d'objet de valeur, pas de téléphone portable dans la blouse, attention au briquet et au paquet de cigarette (dans le sac et pas dans sa blouse)

Pour rappel, la première semaine de stage...

■ **Déposer votre planning prévisionnel sur « Mykomunoté »
au plus tard en fin de première semaine**

■ **Fixer avec le tuteur ou le CDS deux dates :**

■ **Bilan de mi-stage**

■ **Bilan final**

Le bilan de mi-stage

Pour les stages de 10 semaines

- ▷ **En fin de 5eme semaine**
- ▷ **Prévoir un bilan en amont dès la 3ème semaine**

Pour les stages de 5 semaines qui restent exceptionnels !

- ▷ **En fin de 2ème ou 3ème semaine**
- ▷ **Solliciter un rendez-vous dès le premier contact avec le maitre de stage.**

Préparer son auto-évaluation. Possibilité de tenir un cahier (journal de bord) avec les soins effectués chaque jour et visés par l'IDE encadrant. Avec les points forts, les points à améliorer, les objectifs de progression et les moyens pour y parvenir.

L'évaluation finale du stage

- **À solliciter par anticipation**
- **Fait l'objet d'un entretien**
- **À récupérer signé avec le cachet du service**
- **L'étudiant doit signer son rapport de stage**

- **Faire signer le planning réalisé à la fin du stage,**
- **Vérifier la concordance des heures d'absences entre le planning réalisé et le bilan de stage**

Penser à faire une copie du bilan final de stage pour vous

Analyse de la pratique

▀ Objectifs

- Se questionner face aux situations rencontrées en stage
- Développer les liens entre théorie et pratique
- S'interroger sur sa propre pratique et sur le sens des soins mis en œuvre
- Dégager des éléments de réajustement et de transférabilité
- Utiliser les ressources du groupe pour alimenter sa réflexion
- S'inscrire dans une culture professionnelle

Conduite à tenir en cas d'absence

Avertir le jour même, par mail :

- le cadre de santé du stage
- l'IFSI : secrétariat (_Secretariat_IFSI@ch-le-vinatier.fr), CP et référentes de la promotion

Faire parvenir par courriel au secrétariat :

- Un arrêt de travail ou un certificat médical ou un justificatif de l'absence

Ultérieurement, transmission obligatoire des originaux

- Les heures d'absence en stage peuvent être récupérées uniquement sur le même terrain de stage.
- L'étudiant peut alors récupérer 1 heure par jour en accord avec le cadre et l'équipe pédagogique, voire un samedi (sauf le dernier samedi du stage).

Conduite à tenir en cas d'AES ou d'accident du travail

- En cas d'AES ou d'accident du travail en stage sur le CH Vinatier, le Service de Santé au travail du CH Vinatier prend en charge l'étudiant.
- Sur les autres terrains de stage, se référer à la procédure AES du lieu de stage
- Dans tous les cas, se référer à la procédure sur MOODLE dans « informations communes/stages »

Conduite à tenir en cas d'AES

■ Immédiatement

- Nettoyage 2min Bétadine rouge ou savon puis rinçage 1 mn
- Désinfection / trempage durant 5 mn avec Dakin ou Bétadine jaune
- En cas de projection sur une muqueuse, rincer 5 mn au sérum physiologique ou à l'eau courante

■ Dans les 4 heures

- Sérologie du patient source
- Consulter impérativement un médecin

■ Suivre les mesures à prendre en cas d'accident du travail

Conduite à tenir en cas d'accident du travail ou accident de trajet

Avertir sans délai le jour même, par mail :

- le cadre de santé du stage
- l'IFSI : secrétariat (_Secretariat_IFSI@ch-le-vinatier.fr), et envoyer le certificat médical en pièce jointe
- CP et référentes de la promotion

L'étudiant doit venir à l'IFSI effectuer une déclaration d'accident de travail dans un délai de 48 heures maximum (sauf week-end).

Le certificat médical initial établi par un médecin doit comporter les éléments suivants :

- Le jour et l'heure de l'accident,
- Le siège et la nature des lésions,
- L'arrêt éventuel.

A la réception des documents, l'IFSI remplit le tryptique de déclaration d'accident et le transmet à la CPAM.